

DÉCISION SUR LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la décision Assembly / AU / Dec.899 sur la rationalisation des travaux de la Commission;
2. **PREND NOTE** du rapport de S.E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda et leader désigné par ses pairs sur la Réforme institutionnelle de l'Union africaine;
3. **FELICITE** S.E. Paul Kagame et le Président de la Commission pour l'excellent progrès qui a été accompli dans la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.635(XXVIII)
4. **CHARGE** la Commission de soumettre à la trente-quatrième session ordinaire de la Conférence, après que le Conseil exécutif les ait dument examinées, des propositions pratiques visant à rationaliser l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence, ainsi que les programmes des réunions et évènements parallèles de la Conférence et du Conseil exécutif;
5. **DEMANDE** au Président de la Commission de finaliser l'examen des autres organes et institutions tel que souligné dans la Décision Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII) et de soumettre ses propositions à la 34^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en février 2021.